AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
12 N.F.

2ème supplément au n° 2I
SAINT MAMET

LE CARPOCAPSE
(Laspeyresia pomonella)

Le Carpocapse est un insecte dont la larve (une chenille) endommage les poires et les pommes. L'adulte est un petit papillon de 2 cm d'envergure ; le corps est long de 1 cm. Tête et thorax sont bruns, l'abdomen gris brunâtre. Les ailes antérieures grisâtres sont marquées de lignes brunes et d'une tache terminale brune cernée d'une ligne dorée. Quant aux ailes postérieures gris brun, elles sont frangées.

L'accouplement, puis la ponte, se réalisent lorsque la température crépusculaire atteint ou dépasse I6° C.

Les oeufs éclosent après un laps de temps variable dont le terme peut être prévu en fonction des données climatiques.

Dans la région méditerranéenne, les sorties d'insectes hivernants (sous forme de chenilles dans un cocon soyeux) s'échelonnent parfois du mois d'avril au mois de juillet. En I962 les premières sorties ne se sont produites qu'en mai ; les chenilles de première génération donnent des papillons dès le mois de juin, papillons qui pondent quelques jours après. De cet état de fait, résulte un chevauchement des générations qui rend nécessaire une protection permanente des fruits à partir des premières pontes.

La Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon envoie un premier avis (22 mai I962 pour les régions littorales) ; ensuite nous nous contenterons de rappeler l'obligation d'assurer la protection permanente des fruits.

Cette protection doit être réalisée par l'arboriculteur qui tiendra compte :

- de la persistance du produit utilisé (consulter le fabricant)
- de l'accroissement du volume des fruits
- des pluies qui "lavent" les traitements
- de la date probable de la récolte (interdiction d'emploi de certaines matières).

La Station d'Avertissements, en cas d'abaissement durable de la température, pourra être amenée à conseiller un ralentissement de la cadence des traitements.

Utiliser :

- Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
- D.D.T. (produit à 50 % de matière active) : I25 g
- D.D.T. émulsion : 100 g
- D.D.D. : I25 g
- Méthoxychlor : I25 g
- Parathion éthyle : 25 g
- Parathion méthyle : 30 g
- Oléoparathion : 20 g
- E.P.N. : 25 g
- Malathion : 75 g
- Diazinon : 30 g
- Sevin : 75 g
- Azinphos : 40 g
- Phosphamidon : 20 g
- Diethion : I00 g

DLP 13-6-62 125.64

P444

LA TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER
(Laspeyresia molesta)

Cet insecte occasionne des dégâts non seulement sur les pêchers, mais encore sur les abricotiers, les poiriers et les pommiers.

La chenille préfère les jeunes tissus et s'installe en mineuse dans les pousses herbacées aussi longtemps qu'elle trouvera de telles pousses herbacées sur les arbres. Lorsque les prolongements commencent à se lignifier, les chenilles s'attaquent aux fruits, mais il est fréquent en fin de saison qu'elles abandonnent ceux-ci pour retourner aux pousses qui se développent à la suite d'un retour de végétation.

Le dessèchement des extrémités des rameaux caractérise les dégâts sur pousses.

La galerie de mine est creusée, en s'éloignant de l'extrémité, par la petite larve qui est jaune rosé ou jaune verdâtre selon l'espèce fruitière qu'elle dévore. Il ne faut pas confondre cette chenille avec celle de l'Anarsia qui provoque des dégâts similaires, mais seulement sur les jeunes rameaux de pêchers, d'amandiers et d'abricotiers. La larve d'Anarsia est de couleur brun chocolat.

Sur fruits, les dégâts de la Tordeuse pourraient, dans le cas des pommes et des poires, être confondus avec les dégâts occasionnés par le Carpocapse ; mais la chenille de la Tordeuse creuse sa , ou ses galeries tout autour des loges péricarpiques, tandis que le Carpocapse s'attaque également à ces loges et aux pépins qu'elles contiennent.

Lorsque la Tordeuse cesse de miner, les pousses, les dégâts sont d'abord observés sur abricots puis sur pêches ; ce n'est qu'ensuite que l'insecte parasitera les fruits à pépins.

Tout fruit attaqué est très déprécié , il ne pourra être exporté.

Les oeufs évoluent en 6 jours ; au bout de 12 à 15 jours, la larve (chenille) atteint son développement complet. Après une nymphose d'une dizaine de jours né l'adulte (papillon). Au cours de l'été 4 ou 5 générations peuvent se succéder.

Dans beaucoup de vergers régulièrement traités les dégâts ont paru négligeables au cours des années précédentes, mais si les traitements destinés au Carpocapse suffisent à prévenir les dégâts de Tordeuse dans les vergers d'arbres à pépins, sur abricotier et pêcher des traitements spéciaux doivent être réalisés.

Trois traitements successifs sont indispensables pour réaliser une protection complète:

- le premier, doit être effectué 6 semaines avant la récolte
- le deuxième, 4 semaines avant la récolte
- le troisième, 2 semaines avant la récolte.

Utiliser :

- D.D.T. (poudre mouillable à 50 %) : I50 g
- D.D.T. (émulsion) : I20 g
- Parathion : 25 g
- Oléoparathion : 20 g
- Sevin : I20 g
- Trichlorfon : I20 g

Commencer les traitements sur les pêches et les abricots devant être récoltés début juillet.

L.L. TROUILLON

A Montpellier, le 8 Juin I962

I962-29

Le Contrôleur,

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur,

P. BERVILLE